

## LE BORN

### CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2021 à 20 HEURES 45

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Étaient Présents** : MM. (Mmes) Robert SABATIER, Jean-Luc NEGRO, Baptiste VIALADE, Magalie CHEVRIER, Richard CHAIRRUAU, Annie DALLA BETTA, Laurent GARDELLE, Marie-France POUJOL, Roland RICHARD, Valérie SENTENAC, Pascal SVOBODNY, Thierry VACHIN. Mathieu BARBE, Marylène MECH.

**Étaient Absents** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu BARBE.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### 1. Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire aidé des membres de la commission finances, présente l'ensemble du budget de l'année 2021. Vous trouverez en annexe, une synthèse rédigée par la commission finances (Mmes Chevrier, Poujol et M. Richard)

Le conseil municipal vote dans son ensemble le budget communal de l'exercice 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Les dépenses et recettes imputées au fonctionnement s'élèvent à 656 131,20€
- Les dépenses et recettes imputées à l'investissement s'élèvent à 189 159,16€

#### 2. Fiscalité locale : vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le maire et la commission finances exposent au conseil municipal les modifications importantes en 2021 de la Fiscalité directe locale qui concerne notamment la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En contrepartie, cette disparition du produit fiscal est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et l'instauration d'un coefficient correcteur.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune notifiée est de 32.36%

Soit, le taux communal de 2020 : 10,46% et le taux départemental de 2020 : 21,9%

Suivant le budget primitif expliqué plus haut, M. le maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce choix.

### **3. Signature convention avec le centre de loisir de Villemur**

La convention accueil loisirs 2021 a pour but de garantir l'accueil dans le centre de Loisirs de l'association Espace Jeunes (agrée par la direction Régionale de Jeunesse et Sports), les enfants âgés de 3 à 10 ans, soit de la maternelle au CM2, dont la famille est domiciliée sur la commune de LE BORN pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et la Mairie s'engage à verser une somme de 2500€ convenue avec l'association.

### **4. Désignation d'un Correspondant Défense Municipal (CDM)**

Le correspondant défense représente la commune auprès des instances civiles et militaires du département.

Le CDM est chargé d'informer et de sensibiliser ses administrés, notamment sa jeunesse, sur trois domaines particuliers concernant la défense nationale.

- Les deux obligations militaires qui font partie du parcours citoyen, et que sont le recensement, obligatoire, en mairie des jeunes filles et garçons à l'âge de 16 ans et de la journée Défense et citoyenneté (JDC), également obligatoire, à l'âge de 18ans.
- Les activités de défense ouvertes aux citoyens français : les préparations militaires, la réserve militaire opérationnelle ou citoyenne, et l'engagement dans l'armée active.
- Le devoir de mémoire et le patrimoine militaire au sein des communes.

Le conseil municipal désigne Monsieur Laurent GARDELLE pour être le correspondant défense Municipal.

### **5. Refus de transfert de la compétence en matière de PLU intercommunal**

Le conseil municipal a besoin de plus d'éléments pour statuer ce point. Celui-ci est ajourné et reporté au prochain conseil.



**1. Rénovation des ponts de la commune.**

Le Maire informe qu'il accepte de bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation des ponts et des murs de la voirie Communale.

**2. Démarchage commercial de la société d'assurance AXA**

Afin de proposer une mutuelle à l'ensemble des habitants, Mmes CHEVRIER et POUJOL exposent les entretiens avec les commerciaux de la société AXA.

Le conseil municipal accepte le démarchage de la société d'assurance.

**3. Repas du C.C.A.S**

Vu le contexte sanitaire actuel, le conseil municipal propose cette année de remplacer le repas annuel par des paniers repas aux plus de 70 ans.

Le conseil municipal se réunira prochainement pour organiser la livraison de ceux-ci.

**4. Projet de jardin pédagogique et écologique**

M. VACHIN expose les différents devis de fourniture pour lancer le projet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et une enveloppe de 800 € est accordée.

**5. Etat de propreté du foyer**

Mme DELLA BETTA expose qu'elle a proposé, lors des manœuvres des pompiers de VILLEMUR, que le foyer pouvait être utilisé comme lieu de restauration.

Celui-ci se trouvait dans un mauvais état sanitaire. Le conseil municipal rappelle aux usagers que le foyer comme les autres salles municipales, doit être respecté par chacun. Un nettoyage doit être effectué avant le départ des usagers.

**6. Mise en voie sans issue du chemin du Pontil**

Installation d'une voie sans issue dans les deux sens de circulation du chemin du Pontil

Le projet a été émis à la préfecture.

**7. Empierrement d'un chemin rural à Sainte Corneille**

M. RICHARD expose le souhait d'un propriétaire pour que la mairie empierre un chemin rural.

La mairie n'a pas obligation d'entretenir ce type de chemins.

**8. Association Protection Paysage Environnement**

Une nouvelle association a été créée Protection Paysage Environnement

Affiché le 20 avril 2021

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire*  
**Robert SABATIER**



